

FREINS A L'EMPLOI DU BOIS DANS LA CONSTRUCTION ET ÉVOLUTIONS

par Georges-Henri **Florentin**¹

Si le bois permet des réalisations dont l'esthétique et les performances sont notables, s'il est très prisé du grand public comme des décideurs au titre de ses performances (résistance mécanique, isolation thermique...) et de ses atouts environnementaux (faible consommation d'énergie, stockage du carbone...) on peut s'étonner de sa faible pénétration relative du marché de la construction en sud Europe et plus particulièrement en France. De nombreux rapports de parlementaires (MM. Duroure, Bianco, Juillot...) ont souligné ce point, nous essayerons d'expliquer les freins qui existent à son développement comme les dispositions en mesure de les atténuer.

Rappel du contexte bois construction de ces dernières années

Plusieurs grands textes réglementaires se sont attachés à faire évoluer cet état de fait avec des résultats mitigés.

- La loi sur l'air (décembre 1996) qui prévoyait une progression de 2,5% des parts de marché en dix ans et dont le décret d'application... a attendu près de dix ans pour sortir.
- L'Accord Cadre Bois Construction Environnement, forte démarche collective des professionnels... qui n'a été appliqué que dans quelques régions.
- La Stratégie Nationale de Développement Durable.
- Le Plan climat et en parallèle les réglementations thermiques (RT 2000- 2005...) qui augmentent à chaque étape les exigences d'isolation de l'habitat.
- Enfin le « Grenelle de l'Environnement » fin 2007 début 2008, grande ambition dont le premier texte de loi vient d'être voté à la quasi unanimité.

Pourquoi le Matériau Bois est-il un Matériau Challenger en France ?

On rappelle que les parts de marché dans la construction n'ont pratiquement pas varié depuis dix ans : environ 10% (derrière le béton, l'acier et les produits verriers ou d'origine pétrolière) alors que dans les pays scandinaves et en Amérique du nord elles avoisinent ou dépassent les 20%. Différentes raisons expliquent le retard relatif de notre matériau:

- Un secteur professionnel composé de PME (à l'exclusion dans le domaine des composants bois du bâtiment de quelques grands groupes : Lapeyre...). A noter que quelques majors du

bâtiment (GTM) ou d'autres secteurs industriels (Dassault) semblent s'intéresser à notre matériau.

- Une demande encore trop faible des domaines génie civil et bâtiment qui ne permet pas les économies d'échelle. Exemple du pylône haute tension Corolle dessiné par Martin SZEKELY, conçu avec le CTBA, réalisé par l'entreprise Weisrock et testé en grandeur nature par EDF à la fin des années 1990 qui n'a été réalisé qu'à 9 exemplaires en France.
- L'innovation en France (comme en Europe) en construction est soumise à des procédures lourdes et coûteuses dans le souci de la protection de l'habitant (Avis Techniques ou Agrément Technique Européen) ces procédures étant plus adaptées à de grosses entreprises.
- Une culture réglementaire et normative très « béton » dans un secteur BTP particulièrement « traditionnel ». On peut citer l'exemple de la poutre en I à base de bois qui existe en France depuis cinquante ans et aux Etats Unis depuis plus de cent ans alors qu'elle est toujours soumise chez nous à la procédure de l'avis technique.
- Ces raisons comme le coût relatif des matériaux concurrents et leur facilité de mise en œuvre ont entraîné un certain nombre de pertes de parts de marché ; c'est le cas des menuiseries et des bardages ... (au profit du PVC notamment).

Cependant, ces évolutions n'ont rien de fatal : ainsi on assiste ces dernières années à une évolution positive de la construction des maisons individuelles à ossature bois (mais avec seulement de 6 à 8% de part du marché), ni de définitif : qui aurait dit il y a dix ans que les revêtements de sols à base de bois (notamment parquets contre - collés) reprendraient des parts de marché au détriment de la moquette ?

Cette situation nécessite pour la filière bois – construction d'être à la fois présente sur des innovations pointues comme en rattrapage des retards ou en actions pour lever les freins. Il semble, dans ce contexte, que le matériau devrait bénéficier d'une certaine « discrimination positive », ou, à tous le moins, d'une vraie volonté politique de développement.

Quels freins réglementaires et normatifs à la construction bois en 2008 (ou quelles « fausses idées sur le bois ») et quelles actions ponctuelles à mener ?

Feu et incendie :

Constat : on assiste entre autres à l'interdiction des matériaux non M0 en réaction au feu dans les silos entrepôts et parcs de stationnement alors que, pour la structure, la résistance au feu seule, qui est le meilleur critère, est plus favorable au bois.

Actions à mener :

- Lobbying avec les professions (UIB),
- Renforcement des compétences feu - incendie au sein des équipes de FCBA,
- Justification de la propagation du feu en façade (règle du C+D),

- Réalisation d'essais (LEPIRE 2) avec le CSTB pour maintenir du bois en façade des ERP (Etablissements Recevant du Public).

Un programme d'action vient d'être tout récemment présenté au secrétariat d'État à l'Industrie dans cette optique.

Aspects Environnementaux et Sanitaires

Constat :

- Plusieurs DDAS ont refusé le bois en pourtours de piscines publiques par souci d'hygiène.
- La Qualité de l'Air Intérieur est l'objet de réflexions au niveau des pouvoirs publics et de l'AFSSET (Agence Française Sécurité Sanitaire Environnement et Santé).
- D'autre part on assiste à une forte demande de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre pour des fiches précises attestant des performances environnementales (FDES), liées aux tendances HQE (haute qualité environnementale). Un nombre encore trop limité de fiches existent pour le bois (lamellé collé, panneaux de fibres isolant sous moquette, contreplaqué okoumé pour bardage, pin maritime pour contreventement et bois massif) face à près de 60 fiches rédigées.

Actions à mener :

- Développement d'une compétence microbiologique et lancement de programmes en partenariat par le labo biologie de FCBA.
- Renforcement des actions ACV (Analyse de Cycle de Vie), FDES et de la diffusion de fiches et de documents de communication.

Sismique – Acoustique – Thermique

Constat : Absence de solutions éprouvées et validées, qui freine l'utilisation des composants à base de bois soit par effet de seuil soit par effet de coefficients non optimisés

Actions à mener :

- Renforcement de FCBA dans le domaine.
- Élaboration de guide de prescription de solutions techniques éprouvées avec le CSTB.
- Etude avec le programme PREBAT

Durabilité des ouvrages

Constat : Forte demande dans le cadre du développement durable (aspects économiques : coût global mais aussi environnementaux : stockage du carbone)

Actions à mener :

- Identification des performances en matière de durée de service.
- Précision des normes et élaboration de documents sur les différents systèmes constructifs ;

Plans Locaux d'Urbanisme :

Constat :

- Certaines interprétations de l'article 11 tendent à éliminer le bois en extérieur pour des raisons paysagères.

Actions à mener :

- Lobbying, publications.

Plus généralement, les professionnels et FCBA ont mené ces dernières années un certain nombre d'actions dans le domaine bois construction:

On peut citer : La délocalisation sur Bordeaux des équipes gros œuvre et préservation de l'ancien CTBA regroupées avec les équipes du second œuvre.

Le renouvellement et le renforcement des compétences en acoustique, feu et thermique.

La production de documents type « Durabilité des ouvrages bois » entre FCBA et les professionnels (FIBC).

La rénovation de la stratégie FCBA après fusion du CTBA avec l'AFOCEL en 2007 et plus particulièrement l'objectif 6 de son dernier contrat de performance « *Développer l'utilisation du bois, de la cellulose et de leurs dérivés dans les produits de consommation et dans la construction en répondant aux évolutions sociétales (exigences essentielles, énergie, gestion durable)* »

La signature d'un accord de partenariat entre FCBA et le CSTB, le premier à ce jour et le seul que cet organisme ait signé avec un centre technique matériau.

La participation au COMOP 1 bâtiments neufs et aux assises de la forêt dans le cadre du Grenelle de l'Environnement

Le lancement enfin d'une réflexion sur les besoins dans la maison en 2030

CONCLUSION

Le matériau bois bénéficie d'un contexte favorable par ses performances et ses qualités environnementales. Il répond aux préoccupations sociétales actuelles et bénéficie d'un intérêt des pouvoirs publics comme des particuliers.

Par rapport à ses concurrents, il accuse encore des retards et subit des freins réglementaires et normatifs qui nécessitent un lobbying des professionnels adossé à des résultats de recherche indiscutables élaborés en partenariat ainsi qu'une vraie volonté politique de développement.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES :

- (1) Travaux FCBA : D.Guinard, GH Florentin, S.Le Nevé (dont présentation au Conseil d'administration du CTBA du 21 juin 2005 – GH Florentin)

- (2) Revue Forestière Française : numéro spécial bois de 2005
- (3) Rapport n°2434 des ingénieurs généraux du GREF, Albert Finet et Denis Destremau, CGGREF 4è section « Evaluation des obstacles de nature fiscale et réglementaire à l'utilisation du bois dans la construction »
- (4) Avis du Conseil Economique et Social présenté par Paul de Viguerie « Les politiques de l'urbanisme et de l'habitat face au changement climatique »
- (5) 23è entretien du GREF, 8 juin 2006 ENNGREF : le bois une matière première clé pour le XXIè siècle en France. (compte rendu AIGREF – GH Florentin)
- (6) Liste des freins réglementaires au développement de l'utilisation du bois dans le bâtiment – DGFAR / SDB, André Richter 2007.